



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
ECONOMIQUE  
ET SOCIAL



PROVISOIRE  
E/CN.12/AC.26/SR.2  
10 mai 1955  
FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS  
ESPAGNOL

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AMERIQUE LATINE  
Quatrième Réunion du Comité plénier  
Santiago du Chili

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE PROVISOIRE DE LA  
SECONDE SEANCE

Tenue dans la Salle des Conférences de la Commission économique  
pour l'Amérique latine à Santiago du Chili,  
le mardi 10 mai 1955 à 4 heures 20

SOMMAIRE:

- Projet de résolution sur la coopération économique interrégionale présenté par le groupe de travail (Document de la Salle de conférence N° 1).
- Projet de résolution sur la coordination entre la CEPAL et le CESIA présenté par la délégation des Etats-Unis (document de la Salle de conférence N° 2).
- Vérification des pouvoirs.
- Rapport annuel de la Commission au Conseil économique et social (E/CN.12/AC.26/8).
- Discours de clôture.

NOTE : Les corrections à apporter au présent compte-rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail (anglais, français, espagnol) et adressées au Secrétaire de la Commission, Commission économique pour l'Amérique latine, Casilla 179-D, Santiago, Chili. Les corrections devront être accompagnées d'une lettre sur papier à en-tête et donner la cote du compte-rendu ou de référence portées sur le compte-rendu lui-même.

/PRESENTS:



M. SACC

Organisation des  
Nations Unies pour  
l'alimentation et  
l'agriculture

Représentants des organisations inter-  
gouvernementales:

M. GROENBER

Comité inter-  
gouvernemental  
pour les migra-  
tions européennes

M. BELLADEZ

Conseil économi-  
que et social  
interaméricain

Représentants des organisations non gouvernementales:

Catégorie A: M. SIMONIN

Confédération  
internationale  
des syndicats  
libres

Mme. SCHEFFER DE BELLAIO

Fédération mon-  
diale des asso-  
ciations pour les  
Nations Unies

Catégorie B: Mlle. LANTANA

Fédération inter-  
nationale des  
femmes avocats

Secrétariat:

M. PRINZICH

Secrétaire excé-  
cutif

M. SIMONIN

Directeur adjoint

M. SANTI CRUZ

Secrétaire de la  
Commission

PROJET DE RESOLUTION SUR LA COOPERATION PROPRE A STIMULER LE  
COMMERCE INTERREGIONAL (Document de la Salle de conférence No. 1)

Le PRESIDENT, après avoir ouvert la séance, demande à  
M. LINDO (Salvador), rapporteur, de donner lecture de ce projet de  
résolution.

M. LINDO (Salvador), rapporteur, lit le projet de résolution.

M. CROUY-CHANEL (France), appuyé par M.M. MOLINA SILVA (Chili) et  
CARNAUBA (Brésil) propose que l'on intercale un paragraphe entre les  
points 5) et 6) de la résolution afin de définir avec plus de précision  
la position de la CEPAL à l'égard des méthodes de consultation.

M. LINDO (Salvador), rapporteur, explique que le groupe de travail  
n'a pas proposé une déclaration expresse à ce sujet car celle-ci est déjà  
contenue dans d'autres résolutions - par exemple la résolution 45 (V) - de  
la Commission.

Le PRESIDENT, interprétant l'opinion du Comité, propose que l'on  
intercale le paragraphe ci-après: "Appuie en principe l'idée de  
réaliser des consultations sur les problèmes commerciaux entre les pays  
intéressés".

M. SANDERS (Etats-Unis), appuie cette motion.

M. LINDO (Salvador), appuyé par M. UNDA MURILLO (Guatemala) propose  
d'ajouter "d'experts" après le mot "consultations" car il considère que la  
résolution se réfère expressément à cette méthode.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement proposé par le délégué du  
Salvador.

Cet amendement, n'ayant obtenu que sept voix, est repoussé.

Le PRESIDENT met aux voix l'amendement proposé par le bureau.

Cet amendement est adopté.

Le PRESIDENT met aux voix le projet de résolution amendé.

La résolution amendée est adoptée.

PROJET DE RESOLUTION SUR LA COOPERATION ENTRE LA CEPAL ET LE  
CIESA, PRESENTE PAR LA DELEGATION DES ETATS-UNIS

M. BERMUDEZ (CIESA) déclare qu'il y a deux points du Programme de  
/travail et

travail et de priorités de la CEPAL (E/CN.12/AC.26/7/Rev.1) sur lesquels son organisation désire demander une spéciale collaboration: sur celui qui traite du commerce intra-latino-américain (Projet 31) et particulièrement en ce qui concerne les problèmes des transports maritimes (paragraphe c))- , et sur le point concernant l'élaboration des programmes de développement économique, et spécialement sur le projet No. 6 relatif à une conférence d'experts. Il recommande en outre que la coopération débute dans le cadre de chaque gouvernement lorsque celui-ci donne des instructions à ses délégations qui assistent aux différents conférences de caractère économique, de façon à éviter dès le début les duplications dans les programmes de travail.

Le SECRETAIRE EXECUTIF répond en assurant aux délégations que la coopération est déjà entrée dans une phase active en ce qui concerne le premier point signalé par le représentant du CIESA, et qu'elle se poursuivra lors de la réunion du Comité de coordination qui aura lieu prochainement à Washington et à l'occasion de laquelle on examinera le second point; il estime que celui-ci couvre un champ si vaste qu'il convient même que diverses institutions se consacrent à son étude. Il mentionne comme cas concret, celui du développement économique du Paraguay qui n'a pas encore pu être étudié par la CEPAL, comme l'a signalé le représentant de ce pays au Comité; mais il déclare que cette étude pourrait parfaitement être entreprise par le CIESA, seul ou en collaboration avec la CEPAL.

M. MARTINEZ (Argentine) propose que l'on élimine du premier paragraphe ce qui suit: "dans laquelle on indiquera a) comment ont été évitées les duplications, et b) de quelle façon, grâce à l'échange d'informations et de consultations, ces secrétariats ont utilisé les travaux de chacun d'entre eux".

Il a été ainsi décidé.

Après avoir sollicité l'autorisation du Comité, M. BERMUDEZ (CIESA) suggère qu'il conviendrait que la coopération débute entre les propres délégations de chaque gouvernement aux réunions des deux organisations.

Le PRESIDENT déclare que la Commission prend note de l'observation formulée et met aux voix le projet de résolution.

La résolution amendée est adoptée par 10 voix contra 6 et 2 abstentions.

/Le PRESIDENT

Le PRESIDENT propose de suspendre la séance afin que l'on puisse inclure dans le rapport annuel le résumé des derniers débats.

La séance est levée à 5:30 p.m. et reprise à 18:30 p.m.

#### VERIFICATION DES POUVOIRS

Le PRESIDENT fait connaître que le comité "ad hoc" a procédé à la vérification des pouvoirs des délégués et qu'il les a trouvés en bonne et due forme.

#### EXAMEN DU RAPPORT ANNUEL DE LA COMMISSION AU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

M. LINDO (Salvador), rapporteur, donne lecture d'un résumé des débats, ainsi que des résolutions du septième rapport annuel de la Commission et du projet de résolution soumis à l'approbation du Conseil.

M. SANTA CRUZ (Secrétaire de la Commission) suggère que l'on intercale dans le paragraphe 135 les mots suivants: "liées à la collaboration du secrétariat à la préparation de la conférence du CIESA à Rio de Janeiro, la collaboration qu'avait autorisée le précédent Comité plénière", après la phrase "le Secrétaire exécutif expose les circonstances spéciales".

Il en est ainsi décidé.

M. BURR (Chili) demande que l'on donne une nouvelle rédaction au paragraphe 129, afin d'éclaircir la position de son pays. Il propose l'amendement suivant: "Le gouvernement du Chili considère d'un intérêt particulier la recherche d'un mécanisme qui permette aux experts commerciaux des pays latino-américains d'établir des contacts directs avec ceux d'autres régions".

Il en est ainsi décidé.

M. SANDERS (Etats-Unis), propose que l'on ajoute les lignes suivantes à la fin du paragraphe 139: "et la résolution 557 (XVIII) sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil et de ses commissions qui, entre autres matières, 1) prie le Secrétaire général de soumettre au Conseil pour l'approbation préalable et après consultation avec les chefs des institutions spécialisées, toutes les demandes d'études nouvelles ou de /projets nouveaux

projets nouveaux formulées par les commissions aux dites institutions, dont l'exécution incomberait aux institutions spécialisées et exigerait des changements importants dans les programmes de travail de ces dernières ou des ouvertures de crédits supplémentaires, et d) décide que l'ordre du jour de la session de juillet sera principalement consacré à l'examen de la situation économique mondiale ... et à un examen général du développement et de la coordination dans l'ensemble des programmes et activités des Nations Unies et leurs institutions spécialisées dans les domaines économique et social et dans celui de droit de l'homme".

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT propose que l'on approuve le septième rapport annuel de la Commission.

Le rapport annuel de la Commission est approuvé à l'unanimité avec les rectifications et additions proposées.

Le Général BONITTO (Colombie), fait part de la satisfaction avec laquelle son gouvernement envisage la célébration de la prochaine session à Bogota. Il se réfère à la visite faite en cette ville par des fonctionnaires de la CEPAL pour régler les derniers détails d'organisation et il exprime ses meilleurs souhaits pour la réussite de la Conférence.

M. DE CROUY-CHANEL (France), et ensuite M. MERCERON (Haïti), déclarent que les délégations de langue française ont apprécié la rapidité avec laquelle les documents en cette langue leurs ont été communiqués, et l'efficacité du travail accompli dans ce domaine.

M. LINDO (Salvador), propose un vote de félicitations pour le travail réalisé par le secrétariat dans l'organisation et la préparation de la réunion du Comité.

Cette proposition est adoptée par acclamations.

Le PRESIDENT déclare clos les travaux du Comité plénier.

La séance est levée à 19: 15 p.m.

1. Introduction

The purpose of this report is to analyze the financial performance of the company over the last five years. The data shows a steady increase in revenue, with a slight dip in 2021 due to the economic downturn. The company's profit margins have remained stable, indicating strong operational efficiency. The report will discuss the factors contributing to these trends and provide recommendations for future growth.

The company's revenue has grown from \$10 million in 2017 to \$15 million in 2022. This growth is primarily driven by the expansion of the product line and the entry into new markets. The operating expenses have also increased, but at a slower rate than revenue, resulting in a consistent upward trend in net income. The company's financial health is robust, with a strong balance sheet and a solid track record of debt service.

2. Financial Performance

The following table summarizes the key financial metrics for the company from 2017 to 2022. The revenue has shown a consistent upward trend, while the operating expenses have also increased, though at a slower rate. The net income has remained positive throughout the period, indicating a healthy and profitable business. The company's financial performance is a testament to its strong management and strategic focus on growth.

3. Conclusion

In conclusion, the company has demonstrated strong financial performance over the last five years. The revenue growth and stable profit margins are a result of the company's strategic focus on expansion and operational efficiency. The company is well-positioned for continued growth and success in the future.